



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023**

Objet :

**ETUDE STRATIGRAPHIQUE DE LA STATUE DE
LA VIERGE A L'ENFANT**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le deux juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,

Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.

M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

M. Patrice BLIGNY, représenté par M. Jean-Claude LAFFITE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par M. Olivier TOUPIOL,
M. Denis CHILDS, représenté par M. Thomas IRACABAL,
M. Thierry LATOURETTE, représentée par M. Patrick CHAUVIN,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Anthony ARAUJO-LAFITTE,
Mme Yannick PEJU, représentée par M. Frédéric GONDRON.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

Considérant que la Commune de Gouvieux est propriétaire d'une statue représentant une Vierge à l'enfant, sis en l'église éponyme ;

Considérant que, datée du 2ème quart du 14ème siècle, classée au titre des objets mobiliers M.H. 1905/05/09, cette dernière doit faire l'objet d'une étude stratigraphique des polychromies, d'une évaluation de l'intérêt d'effectuer un engagement des polychromies, et d'un nettoyage, dépoussiérage ;

Considérant qu'à cet effet, des devis ont été sollicités auprès de restauratrices ;

Considérant qu'après avis favorable de l'UDAP et de la DRAC, le devis retenu est celui de Mme Courtiade ;

Considérant que le montant de cette première phase étant de 2720 € HT, la Commune sollicite l'aide financière de la DRAC et du Conseil départemental de l'Oise, comme suit :

- . Subvention DRAC Hauts-de-France (50 %)
- . Subvention Conseil Départemental de l'Oise (30 %)
- . Participation Communale (20 %)

1360,00 €

816,00 €

544,00 €

LE Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération
- **MANDATE** le Maire, ou son représentant à déposer toutes les demandes de subventions afférentes.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT



Le Maire,
Thomas Iraçabal

